

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
OBJECTIFS 2, 3, 6, 7 ET 8 – INTERVENTION						
1	4.2.1 4.2.2	Planification de la couverture des risques d'incendie de bâtiments	Actualiser l'entente avec Notre-Dame-de-Pontmain pour la couverture du territoire de la municipalité afin de rencontrer la force de frappe établie à la section 5 du SCRI pour les risques faibles à l'intérieur du P.U.	Municipalités	Au cours de l'an 1	Selon l'entente
			Mobiliser des ressources supplémentaires pour couvrir un risque classé élevé ou très élevé. Si les ressources planifiées à l'action 1 sont insuffisantes, avoir recours à l'entraide.	Directeur du SSI selon l'entente	Selon les interventions et suite aux actions 1 et 2	Selon les besoins, à déterminer.
2	4.2.1 4.2.2	Entente d'assistance mutuelle	Conclure une entente d'assistance avec Kiamika pour les besoins excédant la capacité d'intervention des ressources planifiées à l'action 1.	Municipalités	Au cours de l'an 1	Selon l'entente
3	4.2.1 4.2.2	Suivi de la force de frappe	Implanter un processus de suivi de la force de frappe atteinte afin de la comparer à la force de frappe prescrite selon le risque touché.	Municipalités	Dès l'an 1	Selon l'entente de l'action 1
4	4.2.1 4.2.2	Actions correctives	Poser des actions correctives au fur et à mesure si la force de frappe n'est pas atteinte pour une catégorie de risques ou pour un secteur donné (ex.: entraide supplémentaire, ajout de points d'eau, etc.).	Municipalité	Tout au long de la mise en œuvre (5 ans)	Selon les besoins, à déterminer.
5	4.2.1 4.2.6	Mesures compensatoires pour le P.U.	Accentuer les mesures de prévention prévues au présent plan de mise en œuvre.	Municipalité	Voir actions 19-24	Voir actions 19-24
6	4.2.1.2	Couverture de secteurs intermunicipaux	Déterminer si certains secteurs du territoire de la municipalité seraient mieux desservis par le service d'une autre municipalité, notamment en terme de proximité. Si c'est le cas, préparer un plan d'intervention sectoriel, assurer un bon traitement de l'alerte et conclure une entente intermunicipale à cet effet.	Municipalité SSI (entente)	À partir de l'an 2	Selon les ententes.
7	4.2.1.3	Disponibilité de l'eau dans le P.U.	À court terme, la municipalité entend aménager et entretenir certains points d'eau notamment dans le P.U. afin de faciliter l'accès à l'eau durant toute l'année.	Municipalité	An 1	Selon l'aménagement
			Au besoin, une borne sèche sera installée afin d'améliorer la logistique en eau.		À partir de l'an 3	3000 \$ par borne

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
		Disponibilité de l'eau hors P.U.	Déterminer les besoins en aménagement de points d'eau pour couvrir l'extérieur du P.U. et mettre en œuvre un programme d'aménagement selon la planification déterminée.	Municipalité	À partir de l'an 3	3000 \$ par borne ou selon l'aménagement
8	4.2.1.4	Véhicules d'intervention	Mobiliser les véhicules via l'entente de l'action 1 en fonction de la description de la force de frappe de la section 5 du SCRI.	Municipalités SSI (entente)	Suite à l'entente	Selon l'entente
9	4.2.1.4	Équipements SST	Aucune action puisque les équipements de SST du service de sécurité incendie de Notre-Dame-de-Pontmain sont à jour incluant les habits de combat des pompiers résidant à Lac-du-Cerf.	-	-	-
10	4.2.1 4.2.2	Processus d'alerte	Mettre en place un protocole d'alerte en fonction de la catégorie de bâtiment touché, de la force de frappe requise, du secteur et des ressources disponibles via l'entraide tout en considérant la coordination des différents intervenants liés à la sécurité du public.	Municipalité SSI (entente) 9-1-1	À partir de l'an 2	Budget municipal
11	4.2.2	Planification pour les risques plus élevés	Valider le classement des risques les plus élevés et déterminer les risques pour lesquels un plan d'intervention est requis et les risques visés par le programme d'inspection périodique.	Municipalités SSI (entente)	Au cours des ans 1 et 2	Budget municipal
		Plans d'intervention	Parmi les risques pour lesquels un plan d'intervention est requis, fixer un ordre de priorité et y rattacher un calendrier de développement (au minimum les risques très élevés). Par la suite, produire les plans d'intervention et en assurer la mise à jour.	Municipalités SSI (entente)	Ans 2 à 5	Environ 200 \$ par plan
12	4.2.3	Formation des pompiers	Collaborer à la mise en œuvre d'un programme de formation des pompiers en fonction des exigences du <i>Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal</i> .	Municipalités SSI (entente)	Dès l'an 1	À déterminer
13	4.2.3	Formation des officiers	Collaborer à la mise en place d'une programmation visant la formation des officiers en fonction des exigences du <i>Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal</i> .	Municipalités SSI (entente)	À partir de septembre 2006	À déterminer

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
		Spécialisation en recherche de causes et de circonstances d'incendies	Avoir recours, lorsque requis, à une ressource qualifiée d'une autre municipalité.	Municipalités SSI (entente)	Au besoin	Selon les besoins
14	4.2.3	Entraînements périodiques	Participer à l'implantation d'un programme d'entraînements périodiques (minimum : 1 entraînement par mois) en lien avec les recommandations de la norme NFPA 1500 et tenir un registre à cet effet.	Municipalités SSI (entente)	Dès l'an 1	À déterminer selon l'entente
15	4.2.3	Examen médical pré-embauche	Non applicable	-	-	-
16	4.2.4	9-1-1	Maintenir le service 9-1-1 sur le territoire de la municipalité.	Municipalité	Tout au long de la mise en œuvre	aucun
		Moyens de communication	Collaborer à l'étude régionale sur les moyens de communication.	Municipalité	Selon PMOR	Selon les besoins
17	4.2.5	Entretien	Élaborer, mettre en œuvre et documenter les programmes d'entretien recommandés pour les points d'eau.	Municipalité TP	Suite à l'action 7	Budget TP
18	4.2.5	Bornes d'incendie	Non applicable	-	-	-
OBJECTIF 4 – AUTOPROTECTION						
19	4.2.2 4.2.6	Autoprotection	Déterminer les besoins sur le territoire (risques plus élevés et secteurs éloignés des rayons d'intervention efficace), planifier les mesures à favoriser en fonction de l'historique des incendies et des risques en présence, créer des liens avec les générateurs de risques et mettre en œuvre les actions retenues.	Municipalité	À partir de l'an 4	À déterminer
OBJECTIFS 1, 6 ET 7 – PRÉVENTION						
20	4.2.1 4.3.1	Analyse des incidents	Compléter le Rapport d'incendie prescrit par le MSP pour les incendies visés en intégrant les notions de recherche de causes et de circonstances des incendies. Inclure dans les ententes intermunicipales (Action 1) des dispositions sur la déclaration des incendies.	Municipalité SSI (entente)	Obligatoire depuis janvier 2003	Selon l'entente

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
		Analyse des incidents (suite)	Tenir un registre des activités en sécurité incendie (prévention, intervention, gestion) afin d'encadrer l'élaboration du rapport annuel. Fournir l'information pertinente à la M.R.C. afin de dresser le portrait des problématiques régionales dont l'analyse permettra de cibler des activités de prévention propices à en diminuer les impacts.	Municipalité	Dès l'an 1	Gestion municipale
21	4.3.2 4.3.3	Réglementation	Mettre à jour le règlement sur l'installation des avertisseurs de fumée.	Municipalité	An 1	-
			Participer à l'étude régionale concernant l'évaluation et, au besoin, à la mise à niveau de la réglementation municipale en matière de sécurité incendie.	Municipalité	Selon PMOR	-
22	4.3.3	Avertisseurs de fumée	Établir et mettre en œuvre un programme de vérification des avertisseurs de fumée qui priorisera les secteurs où il y a des risques de conflagration ou ceux où des faiblesses d'intervention sont constatées. Ce programme tiendra compte de la contribution des pompiers, de l'inspecteur en bâtiment et du service de l'évaluation.	Municipalité SSI (entente)	An 1	À déterminer
23	4.3.4	Inspection des risques plus élevés	En lien avec l'action 11, établir les risques visés par l'inspection périodique et définir la fréquence et la nature des inspections selon le risque.	Municipalité	Au cours des ans 1 et 2	Temps du SSI
			Mettre en œuvre le programme d'inspection et tenir un registre des inspections réalisées.	Municipalité SSI (entente)	À partir de l'an 3	À déterminer
24	4.3.5	Sensibilisation du public	Développer un programme local de sensibilisation du public et le mettre en œuvre.	Municipalité	An 1	Selon les activités.
OBJECTIF 5 – AUTRES RISQUES						
25	4.4	Autres risques	Aucune action à court terme puisque la municipalité ne souhaite pas intégrer d'autres risques de sinistres. Au cours des cinq années de la mise en œuvre, la municipalité, de concert avec le Comité de sécurité incendie régional, pourra réévaluer l'opportunité d'intégrer les autres risques au schéma et ce, en conformité avec les articles 28 et suivants de la <i>Loi sur la sécurité incendie</i> .	Municipalité	-	-

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
PROCESSUS DE SUIVI						
26	6.0	Rapport annuel	En lien avec les actions 3, 4 et 20 et avec l'ensemble du processus de mise en œuvre, déposer un rapport annuel pour le mois de mars de l'année qui suit.	Municipalité	À chaque année	Gestion interne